



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2020-23

AVIS est donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 17 août 2020, le conseil de ville de Val-d'Or a adopté le règlement 2020-23 concernant la salubrité et l'entretien des habitations.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement entrera en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 26 août 2020.

LYNDA BERNIER,
Greffière adjointe